

CILSS / CENTRE REGIONAL AGRHYMET

RAPPORT GÉNÉRAL DE MISSIONS AU SÉNÉGAL ET AU KENYA

par

**Mamadou DIOUF
Assistant au Directeur Général
Responsable du Programme Majeur Information**

Septembre 1995

INTRODUCTION

Du 7 juillet au 18 août 1995, j'ai effectué plusieurs missions entrecoupées de 12 jours de congés.

Au Sénégal, j'ai effectué successivement les missions suivantes :

- du 7 au 13 juillet : Mission avec la délégation du Centre pour l'appui aux Composantes nationales ;
- du 18 au 21 juillet : Mission CILSS/Club du Sahel sur les systèmes d'information alimentaire au Sahel ;
- du 24 au 28 juillet : Participation à la Conférence régionale sur la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la désertification en Afrique de l'Ouest.

Au Kenya, j'ai participé à la septième session du CIND sur la Convention sur la lutte contre la désertification tenue à NAIROBI du 7 au 18 août 1995.

Pour rendre compte de ces missions, pour chacune, nous avons rappelé l'objet, puis donné quelques indications sur le déroulement et enfin présenté les principaux résultats. Les détails sur les comptes rendus précis ou les rapports complets des travaux peuvent être consultés au Secrétariat du Programme Majeur ou à la Documentation. Pour chaque mission, nous avons joint, en annexe, une liste de documentations à consulter pour des compléments d'informations.

Les comptes rendus des missions sont présentés dans l'ordre où les missions ont été effectuées.

*RAPPORT DE MISSION
AU SÉNÉGAL*

DAKAR : 7 au 13 Juillet 1995

*APPUI DU CENTRE REGIONAL AGRHYHYMET
AUX COMPOSANTES NATIONALES*

**MISSION D'APPUI DU CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET
AUX COMPOSANTES NATIONALES
DU SÉNÉGAL**

DAKAR : 7 au 13 Juillet 1995

La mission d'appui au Sénégal fait suite à celle organisée au Mali en juin 1995. Elle avait pour objectifs :

- d'informer les services techniques nationaux du système AGRHYMET des conséquences de la restructuration du CILSS sur les activités du Centre AGRHYMET, des activités des programmes et projets des Programmes Majeurs Information et Formation durant le Plan Triennal 1995-1997,
- de recueillir toutes les informations des projets et services nationaux et
- de contacter les partenaires de coopération au niveau national pour étudier les possibilités d'appui aux services nationaux du système AGRHYMET¹ .

La mission de la délégation² du Centre AGRHYMET s'est déroulée en deux phases.

La première était consacrée à une réunion plénière avec tous les services techniques concernés³ . A cette occasion, le Centre a exposé l'objet de la mission ainsi que les activités et budgets des deux Programmes Majeurs Information et Formation. Chaque service a fait un tour d'horizon de ses activités en rapport avec les domaines de compétence du Centre et du CILSS ainsi que les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés. La réunion était présidée par le Directeur de l'Agriculture.

La deuxième étape a été marquée par les rencontres individuelles avec les responsables de tous les services techniques et des représentants de plusieurs partenaires au développement du Sénégal⁴ .

La mission a permis de constater l'importance des acquis des différents services dans les divers domaines intéressant le Centre, en particulier ce qui concerne le suivi de l'environnement, les banques de données, le système d'information géographique et le développement des ressources humaines. Cependant, des difficultés majeures ont été notées, particulièrement celle liées au fonctionnement des équipements informatiques et à la coordination technique.

¹ Voir les détails des objectifs dans les Termes de référence des missions d'appui aux composantes nationales.

² Composition de la délégation : Directeur Général, M. DIOUF, S.B. SAGNIA, M. DIAGNE, A. TANIFUM, J.P. TRIBOULET, A. STANCIOFF, H. VAN DE VOORDE, M. MARTINI

³ Voir liste des participants à la plénière dans le rapport général de la délégation au Sénégal.

⁴ Voir liste des personnes rencontrées également dans le rapport général de la délégation

Les partenaires et bailleurs de fonds rencontrés ont manifesté beaucoup d'intérêt pour la démarche du Centre et sont favorables et disposés à étudier avec attention les propositions et les besoins qui leur seraient adressés selon les règles d'usage avec les autorités gouvernementales.

J'ai préparé à DAKAR, sur demande du Directeur Général, un draft d'un canevas pour servir de modèle aux « projets » des pays. Le document est joint en annexe I du présent rapport.

Tous les partenaires, services techniques et bailleurs de fonds du Centre, ont salué cette initiative et attendent avec intérêt la suite qui sera réservée aux résultats des différents contacts.

ANNEXE I

CANEVAS POUR LA REDACTION DES PROJETS D'APPUI DES COMPOSANTES NATIONALES

DAKAR, 12 juillet 1995

L'un des objectifs de la mission du Centre AGRHYMET est d'élaborer des requêtes de financements complémentaires pour venir en appui aux services nationaux intervenant dans les domaines d'action du Centre AGRHYMET et des Programmes Majeurs Information et Formation.

Ces requêtes de financements devront être soumises aux partenaires de coopération lors de la table ronde des bailleurs de fonds du CILSS prévue avant la fin de l'année 1995.

Chaque pays doit élaborer un document unique faisant la synthèse des besoins sectoriels des différents services. Le présent document peut servir de guide pour l'élaboration des projets d'appui des services techniques et pour la préparation du document national.

Chaque projet d'appui doit comprendre les chapitres suivants :

1. Les objectifs recherchés

- assignés au service
- ou fixés au programme (cas du document national)

2. Les projets et activités en cours

Pour atteindre les objectifs suscités, chaque service exécute un certain nombre d'activités courantes ou sous forme de projets avec un appui extérieur ou pas. Il s'agira ici de dresser la liste des activités et projets conduits par le service.

3. Les moyens mis en oeuvre

La réalisation des activités met en oeuvre des matériels techniques, humains, financiers et/ou institutionnels. Ces ressources sont fournies par l'Etat ou les partenaires de coopération. Dans le cadre des projets et activités en cours, quels sont les types de contreparties apportées par les partenaires : Etats, Bailleurs de fonds ? Sous quelle forme ?

4. Résultats et produits obtenus

L'appui du Centre n'est pas d'élaborer un projet style phase IV du Programme AGRHYMET mais de rechercher des moyens complémentaires pour valoriser l'existant, exploiter le potentiel d'information ou de production des ressources mises en place. Aussi, chaque service doit présenter les résultats d'étapes auxquels il est parvenus à travers les projets mis en oeuvre.

Ces résultats de produits sont en fait les justifications de la demande. Ce sont les arguments que le Centre va utiliser dans les négociations avec les partenaires de coopération. C'est pourquoi, on doit être clair et précis.

5. Besoins en appuis complémentaires

Préciser dans ce chapitre les besoins du service en termes d'appuis complémentaires. Ceux-ci peuvent être de différentes formes :

- *Appuis techniques ou méthodologiques*

ex : * développement ou mise en place de banques de données

* traitement et analyse ou exploitation de données climatiques, agricoles, phytosanitaires...

* transfert de technologie : modèle bilan hydrique, SIG, système traitement d'images, etc.

- *Appuis en équipements informatiques ou de télécommunications*

ex : * PC et périphériques pour la gestion des banques de données, le traitement et l'analyse des données des suivi

* BLU pour couvrir une zone spécifique

* réseau de courrier électronique pour accéder au noeud de la Météorologie (station INMARSAT) et pour se relier aux autres services techniques (système RIO).

- *Besoins en formation de base et en recyclage ou perfectionnement*

Les formations de base considérées comme des besoins à moyen terme, 3-5ans, tandis que les perfectionnements sont des besoins à court terme. Ce volet des recyclages est appelé à se développer au Centre AGRHYMET vue l'évolution des technologies qui nécessite des mises à jour des connaissances des techniciens déjà formés.

- *Appuis pour la promotion et la diffusion de produits et services*

Les résultats des actions antérieures ou en cours d ‘un service produit mis au point ou une expertise développé dans un domaine particulier. Ce produit ou ce service peut avoir besoin d’un appui pour une diffusion ou une promotion vers un public d’utilisateurs plus large.

Cet appui peut constituer également à mettre en relation le service avec un éditeur pour la production d’un document technique qui apporte des connaissances supplémentaires d’un sujet donné.

Les documents ainsi élaborés seront transmis au CONACILSS qui se chargera de constituer une équipe restreinte des représentants des services techniques. (Agriculture, Météorologie, Environnement, Hydrologie, Elevage, Production des Végétaux, Eaux et Forêts, Projets, etc.) pour finaliser un document de synthèse.

Dans les demandes, on devra rechercher la complémentarité et la synthèse entre les différents services.

*RAPPORT DE MISSION
AU SÉNÉGAL*

DAKAR : 18 au 21 Juillet 1995

*DEMARCHE POUR UNE MEILLEURE COORDINATION
DES SYSTEMES D'INFORMATION SUR LA SECURITE
ALIMENTAIRE AU SENEGAL*

**MISSION CILSS/CLUB DU SAHEL SUR LES SYSTÈMES
D'INFORMATION ALIMENTAIRE AU SAHEL :
CAS DU SÉNÉGAL**

DAKAR : 18 au 21 Juillet 1995

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme commun CILSS/Club du SAHEL 1995, relatif au volet systèmes d'information alimentaire au Sahel et études de cas⁵, j'ai effectué une mission au Sénégal du 18 au 21 juillet 1995, en compagnie de Mme Claire MAINGUY, consultante du Club du Sahel.

La mission a débuté par une rencontre plénière avec tous les services techniques intervenants en amont comme en aval de la sécurité alimentaire. La réunion s'est tenue au Commissariat à la Sécurité Alimentaire sous la présidence d'un représentant de l'Unité de Politique Agricole du Ministère de l'Agriculture. Par la suite, des rencontres individuelles avec les services chargés de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations ont été organisées. Les bailleurs de fonds des différents dispositifs ont également rencontrés ainsi que les autorités gouvernementales de la Primature et du Ministère de l'Agriculture.

La mission a permis de faire le diagnostic des dispositifs de sécurité alimentaire chargés de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données d'une part, et de la diffusion des informations de l'autre. Au niveau de la coordination, des difficultés sont à l'origine de la dispersion des niveaux de concertation et de la disparition prochaine du Fonds commun de contrepartie de l'aide alimentaire, unique forum de concertation entre gouvernement et bailleurs de fonds du secteur.

Les réflexions en cours au sein du Ministère de l'Agriculture devront aboutir à une réforme des structures du département y comprises celles chargées de la sécurité alimentaire. Aussi, la démarche du CILSS/Club du Sahel doit-elle s'intégrer dans ce cadre.

Les résultats de la mission et surtout les propositions en ce qui concerne la mise en cohérence des dispositifs et la définition plus claire des priorités et des relais institutionnels seront pris comme inputs par les différentes équipes des Ministères concernés.

⁵ Les études de cas ont été décidées lors de la réunion dumars 1995 au Centre du groupe de réflexion sur les systèmes d'information alimentaire au Sahel. Le principe des missions conjointes CILSS/Club du Sahel a été adopté à cette occasion. Les études de cas concernent trois pays : Niger (3-7 juillet 1995), Sénégal (18-25juillet 1995) et Tchad (28 août -01 septembre)

*RAPPORT DE MISSION
AU SÉNÉGAL*

DAKAR : 24 au 28 Juillet 1995

*CONFÉRENCE REGIONALE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION DE LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION EN AFRIQUE DE L'OUEST*

**CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA
CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION
EN AFRIQUE DE L'OUEST.**

DAKAR (Sénégal) : 24 au 28 Juillet 1995

La conférence régionale de DAKAR sur la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la désertification (CCD) en Afrique de l'Ouest, organisée par le CILSS, fait suite à la réunion de concertation des Ministres chargés de l'Environnement des pays membres du CILSS, tenue en septembre 1994 à OUAGADOUGOU (Burkina Faso). Cette rencontre de septembre 1994, préparée par une réunion d'experts des pays du CILSS et d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo), a constitué le point de départ d'un processus de concertations et de consultations devant accompagner la mise en oeuvre de la CCD.

A OUAGADOUGOU, les pays et les organisations intergouvernementales (OIG) et non-gouvernementales (ONG) de la sous-région Afrique de l'Ouest avaient fait une relecture plus approfondie de la Convention, dégagé une stratégie d'action et défini un chronogramme pour les différents actions à réaliser aux niveaux national et régional à partir de la signature de la Convention (octobre 1994).

En décembre 1994, le CILSS a organisé une deuxième réunion d'experts des pays de la sous-région à BAMAKO (Mali), consacrée à l'élaboration des Plans d'action nationaux (PAN) et à l'organisation du Forum national. Des actions prioritaires y ont été définies ainsi qu'un plan d'opération.

La présente conférence de DAKAR marque la 3ème étape de la série de concertations sous-régionales que le CILSS a initiées depuis l'adoption de la Convention en juin 1994. Les objectifs de la Conférence sont de trois ordres :

1. Définir, sur la base d'un consensus, une approche méthodologique garantissant la participation des différents acteurs lors de l'élaboration des PAN ; la méthodologie sera un cadre sous-régional de référence, adaptable au cas spécifique de chaque pays.
2. Rassembler, autour du travail déjà réalisé par le CILSS (étude de cas sur le Programme d'action régional réalisé pour les besoins de la négociation de la Convention), les pays concernés, les OIG, les ONG et les partenaires au développement en vue de l'élaboration du Programme d'action sous-régional (PASR) et aussi donner les moyens institutionnels au CILSS pour jouer pleinement son rôle de Centre de liaison pour la mise en oeuvre de la Convention au niveau sous-régional.
3. Définir des éléments d'une stratégie globale de communication pour la vulgarisation de la Convention dans les différents pays de la sous-région.

La Conférence de Dakar a rassemblé, outre les représentants des pays membres du CILSS, ceux des autres pays de la sous-région (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria et Togo), du Cameroun et de la Centrafrique. Les ONG, les OIG et les médias de la sous-région ont participé à la Conférence ainsi que les partenaires de coopération et le Secrétariat intérimaire de la CCD.

Trois Commissions ont été mises en place :

- La Commission A chargée de réfléchir sur le type d'approche permettant de garantir la participation à tous les niveaux des différents acteurs de faciliter l'établissement de partenariats lors de l'élaboration des PAN.
- La Commission B chargée du PASR et des mécanismes de mise en oeuvre de la Convention au niveau sous-régional.
- La Commission C a concerné plus spécifiquement les professionnels des médias et a porté sur la stratégie de communication à définir pour assurer une vulgarisation plus large de la CCD.

Les rapports des trois commissions ainsi que la synthèse des travaux ont été adoptés en plénière et constitueront des documents de référence pour le CILSS pour conforter ses efforts pour la mise en oeuvre de la Convention au Sahel et dans la sous-région. Concernant les conclusions, nous insisteront sur celles de la Commission B dont les travaux intéressent particulièrement le CILSS en tant qu'institution sous-régionale désignée comme centre de liaison par les Ministres chargés de l'Environnement des pays membres.

Pour l'élaboration du Programme d'action sous-régional, la Commission B a défini 7 critères d'éligibilité pour inscrire une action au PASR. Ce sont :

1. Harmonisation des politiques et stratégies de développement
2. Harmonisation des données scientifiques et techniques
3. Gestion des ressources communes
4. Intégration régionale
5. Renforcement des capacités (nationales et régionales)
6. Réalisation des économies d'échelle
7. Renforcement du processus des PAN.

Concernant le mécanisme d'élaboration du PASR, quatre étapes ont été retenues avec pour chacune, les activités à mener et les acteurs responsables. Le CILSS et la CEDEAO ont été désignés à cette occasion pour apporter leur appui à tous les autres acteurs et mobiliser les ressources nécessaires au financement du processus.

A cette fin, les deux institutions ont été désignées comme chefs de file. Elles devront conclure dans un bref délai l'accord de coopération devant leur permettre de jouer pleinement ce rôle.

Un échéancier a été arrêté pour la réalisation des différentes étapes devant conduire à l'élaboration du PASR qui va d'août 1995 à septembre 1996 :

ACTIVITES	DATE LIMITE/PERIODE
1. Accord CILSS/CEDEAO	31 AOUT 1995
2. PHASE I. : Organisation des réunions de concertation des pays, des OIG et autres acteurs sur les activités prévues au niveau sous-régional	AOUT-DECEMBRE 1995
3. PHASE II : Définition des activités du PASR	FEVRIER -MARS
4. PHASE III : Elaboration du PASR	MARS-JUIN 1996
5. PHASE IV : Restitution/adoption du PASR	SEPTEMBRE 1996

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET DE SYNTHESE DE LA CONFERENCE DE DAKAR

24-28 juillet 1995

1. Note d'information. CILSS, juillet 1995
2. Etude sur le partenariat et les accords qu'il requiert dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. CILSS/IPD-AOS. Juillet 1995
3. Proposition d'approche méthodologique participative pour l'élaboration de Programmes d'action nationaux. CILSS/ENDA-TM. Juillet 1995
4. La problématique du partenariat dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la diversification CILSS/CONSERE⁶. Juillet 1995.
5. Expérience Sénégalaise en matière de planification environnementale : enseignements tirés du processus d'élaboration du Plan national d'actions pour l'environnement (PNAE). CILSS/CONSERE. Juillet 1995
6. Résolutions des dispositions transitoires et les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique. Note du Secrétariat du CIND, 5ème session. 4 juillet 1994.
7. Marche à suivre possible pour la préparation de programme d'actions nationaux concernant la lutte contre la désertification à la lumière des dispositions y relatives de la CCD. CIND. 31 octobre 1994.
8. Signataires de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification jusqu'au 22 juin 1995. SI/CCD.
9. Elément de référence pour le contenu des programmes d'action nationaux Africains. Enseignements tirés du processus préparatoire mené par le Secrétariat du CIND. CIND. Quatrième session. 16 mars 1994
10. Les journées nationales d'information sur la Convention de lutte contre la désertification : enseignements de l'expérience Sénégalaise. CILSS/CONSERE. Juillet 1995.
11. Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification : Principes directeurs, stratégies d'élaboration et mécanismes de coordination. CILSS/Secrétariat Exécutif. Juillet 1995.
12. Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan national d'action environnementale incluant le Programme d'action national pour la lutte contre la désertification. PNAE/CID, CPS/MDR/E⁷, Mali. Juillet 1995.

⁶ Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Sénégal

13. Eléments de réflexion pour l'établissement de partenariats entre les différents acteurs à impliquer dans l'élaboration des Programmes d'action nationaux en vue de leur participation effective dans la mise en oeuvre de la Convention. CILSS/Sahel DEFIS. Juillet 1995.
14. Synthèse des dispositions clés de la Convention relatives aux Programmes d'action sous-régionaux. CILSS. Septembre 1994.
15. Communiqué final de la réunion de concertation des Ministres chargés de l'Environnement des pays membres du CILSS sur la mise en oeuvre de la Convention internationale sur la désertification. OUAGADOUGOU (Burkina Faso) : 22-23 septembre 1994. CILSS. 23 septembre 1995.
16. Synthèse des travaux de la Conférence de DAKAR. CILSS, 28 juillet 1995
17. Rapport de la Commission A : Quelle approche pour garantir la participation à tous les niveaux et faciliter l'établissement de partenariats lors de l'élaboration des Programmes d'action. CILSS, 28 juillet 1995
18. Rapport de la Commission B : Les mécanismes de mise en oeuvre de la Convention au niveau sous-régional. Le Programme d'action sous-régional. CILSS. 28 juillet 1995.
19. Rapport de la Commission C : Quelle stratégie de communication pour la vulgarisation de la Convention. CILSS. 28 juillet 1995.

⁷ Secrétariat du Plan national d'action environnementale et de la Convention internationale sur la désertification. Cellule de Planification et de Statistiques. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Mali.

*RAPPORT DE MISSION
AU KENYA*

NAIROBI : 5 au 18 août 1995

SEPTIÈME SESSION DU CIND

**SEPTIÈME SESSION
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
CHARGÉ D'ÉLABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS
GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA
DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE**

NAIROBI (Kenya) : 5 au 18 août 1995

Sur invitation du Secrétariat Exécutif du CILSS, j'ai participé à la 7ème session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CIND) qui s'est tenue à NAIROBI (Kenya) du 7 au 18 août 1995.

La délégation du CILSS était composée de :

- Mme CISSE, Secrétaire Exécutif, Chef de délégation
- MM. IDE Bana, C/GRN/SE, Suppléant
- Mamadou DIOUF, A/PMI AGRHYMET, Conseiller
- L. A. Mihyémba OUALI, Consultant

Les travaux de la 7ème session ont consisté à l'examen de plusieurs points, entre autres :

1. La préparation de la Conférence des Parties
2. L'état d'exécution des mesures d'urgence en faveur de l'Afrique et mesure à prendre dans les autres régions.
3. L'état de la signature et de la ratification de la Convention.

1. Préparation de la Conférence des Parties

La préparation de la Conférence des Parties (CdP) a consisté à l'examen de plusieurs points sur lesquels la CdP devrait statuer lors de sa première réunion. A la 6ème session du CIND, tenue en janvier 1995 à NEW YORK (USA), deux groupes de travail ont été institués pour discuter en profondeur des questions à traiter par la première CdP. A NAIROBI (Kenya) les deux groupes⁸ se sont penchés chacun sur les points suivants:

⁸ Les travaux des groupes ont commencé le 10/08/95. La délégation du CILSS était répartie comme suit : Groupe I : IDE Bana et L.A.M. OUALI, Groupe II : M. DIOUF

1.1 Groupe de travail I

a) Désignation du Secrétariat Permanent et arrangement de fonctionnement

Quatre pays ont manifesté leur désir d'accueillir le Secrétariat Permanent de la CCD : l'Allemagne pour Berlin, l'Espagne pour Séville, le Kenya pour Nairobi et la Suisse pour Genève. Chaque pays candidat a avancé des critères et des avantages offerts en ce qui concerne la localisation et les arrangements de fonctionnement.

Après plusieurs échanges de vues et de contre-propositions visant à faire abriter le Secrétariat Permanent auprès du Secrétariat Général des Nations Unies et en accord avec le Secrétariat Intérimaire, le Groupe de travail I a décidé de poursuivre les consultations jusqu'à la 8ème session. D'ici là, le Secrétariat du CIND devra préciser les critères de sélection de la ville devant abriter le Secrétariat Permanent (voir document A/AC.241/34).

b) Identification de l'organisation pour abriter le Mécanisme mondial

Le mécanisme mondial est chargé de promouvoir la mobilisation et l'affectation des ressources financières et d'en définir les modalités de fonctionnement (article 21.4)

Le Groupe de travail I a été saisi des documents A/AC.241/33 et A/AC.241/33 Add.1 qui rassemblent les réponses à la lettre du Président du CIND adressée à différentes organisations susceptibles d'accueillir le Mécanisme : FIDA, PNUD, PNUE, Banque Mondiale, FEM. Sur les 5 réponses, seuls le FIDA et le PNUD se sont manifestés pour accueillir le Mécanisme.

Des propositions ont été formulées pour approfondir les discussions d'ici la 8ème session sur les points suivants :

- Rôle et mandat du Mécanisme comme mobilisateur de fonds ou facilitateur et conseil
- Modalités administratives et financières de fonctionnement du Mécanisme
- Lien entre la CdP et l'institution d'accueil.

c) Règlements financiers, Programme et budget

Le Groupe de travail I a examiné le projet de règles financières de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du Secrétariat Permanent (cf. document A/AC.241/35). Des commentaires ont été présentés par les délégués avant un examen détaillé, paragraphe par paragraphe du document.

Les points suivants ont fait l'objet d'âpres discussions :

- l'exercice financier
- la monnaie dénominative

- la méthode d'adoption des délibérations de la CdP
- les types de fonds
- les réserves du capital de fonctionnement
- le barème des contributions des Parties
- la compétence de l'institution
- le budget.

Toutes ces discussions considérées comme préliminaires seront synthétisées par le Secrétariat Intérimaire et un projet de document sera soumis en négociation pour la 8ème session.

En ce qui concerne les dispositions sur le Programme et le budget telles qu'elles figurent dans le document A/AC.241/36, le même principe de discussions générales suivies de propositions et d'amendements des délégations a été adopté. Le Secrétariat Intérimaire devant présenter à la 8ème session un projet de document révisé.

Pour toutes ces questions à la fois politiques, administratives et financières, le Groupe de travail I a adopté trois projets de décisions sur le Programme et budget (A/AC.241/WG.I/(VII)L.4), les règles financières (A/AC.241/WG.I/(VII)L.3) et le Secrétariat Permanent.

Ces résolutions devaient être soumises à la plénière de clôture de la 7ème session.

1.2 *Groupe de travail II*

Le Groupe de travail II avait à son ordre du jour l'examen des points suivants :

- le Comité de la science et de la technologie
- les règles de procédures de la Conférence des Parties
- la Communication des informations et la revue de la mise en oeuvre.

a) *Comité de la Science et de la Technologie (CST)*

Après la présentation du document A/AC.241/37, un débat général très passionné a été engagé autour du rôle du CST, du fichier d'experts indépendants et des groupes spéciaux.

Sur ces différents points, deux pôles sont apparus. D'un coté, il y a eu les Groupes Latino et Africains soutenus par le Groupe des 77 (G-77) et de la Chine qui pensent qu'une négociation sur les rôles et le mandat du CST, le fichier d'experts indépendants et les groupes spéciaux équivaut à un pas en arrière par rapport à la Convention. Les propositions du Secrétariat Intérimaire (document A/AC.241/37) sont suffisants comme base de négociation. A l'opposé, le Groupe de l'OCDE a estimé que les dispositions de la Convention sur ces points méritaient une définition plus précise, vue l'importance de la coopération scientifique et technique pour la mise en oeuvre de la Convention. L'OCDE s'est inspirée de son papier officieux que ses conseillers scientifiques ont élaboré sous la conduite du Canada (voir document 12 dans la liste en Annexe IV : A/AC.241/WG.II (VII)CRP.1).

L'opposition des positions des uns et des autres a amené le Président du Groupe de travail II à créer une Commission informelle sur la science et la technologie qui a travaillé en parallèle pour rapprocher les points de vues et surtout faire des propositions visant à harmoniser les documents du Secrétariat du CIND et de l'OCDE.

En appui aux délégués des pays membres du CILSS et des autres pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et vu l'enjeu qui se dégage autour de cette question, j'ai préparé, avec l'accord du Secrétariat Exécutif du CILSS et des membres de notre délégation, une note informelle intitulée « Rôle du CILSS et des pays membres en ce qui concerne la coopération scientifique et technique et les institutions. Contribution du Centre Régional AGRHYMET. 14 août 1995 » (voir document joint en Annexe III).

Le document a été distribué à tous les délégués des pays de la sous-région Afrique de l'Ouest présents à NAIROBI. Il servira d'introduction lors des concertations nationales que chaque délégation aura organisées dans l'intersession (d'ici la prochaine session du CIND) pour préparer les négociations sur ces questions importantes de la coopération scientifique et technique.

b) Les règles de procédures de la CdP

Le document A/AC.241/38, s'inspirant de la CCD et d'autres conventions des Nations Unies a fait l'objet de discussions générales plus consensuelles. Cependant, les deux groupes, G-77 et de la Chine d'un coté et OCDE de l'autre, se sont opposés sur la procédure d'adoption des décisions par la CdP. Les pays développés, comme sur les questions financières, optent pour une adoption « par consensus » de diverses mesures de la CdP. Les pays en développement soutiennent que pour assurer un fonctionnement efficace à la CdP, certains actes ou dispositions réglementaires doivent être adoptés par un vote des Parties.

Cette question sera rediscutée lors de la prochaine session.

c) La Communication des informations et Revue de la mise en oeuvre

Les discussions générales sur le document A/AC.241/39 ont porté sur :

- les objectifs et critères

- les moyens et les factures des communications des informations : bulletins, périodiques, publications scientifiques et techniques, rapports
- le calendrier des communications : présentation des rapports tous les 2 ou 4 ans selon les propositions
- l'évaluation : principes directeurs et autres éléments, préparation par le Secrétariat d'un manuel pour la présentation des rapports à soumettre à la première réunion de la CdP.

2. **Etat d'exécution des mesures d'urgence en faveur de l'Afrique et actions entreprises dans les autres régions**

Plusieurs sessions ont été consacrées à ce point. A cette occasion, l'Ambassadeur Arba DIALLO, Secrétaire Intérimaire a évoqué le mémorandum d'accord entre son Secrétariat et le Secrétariat Exécutif du CILSS relatif aux journées de sensibilisation dans les pays membres du CILSS et à la conférence régionale sur la mise en oeuvre de la Convention en Afrique de l'Ouest, tenue à DAKAR en juillet 1995.

Mme le Secrétaire Exécutif du CILSS a présenté le rapport sur les activités du CILSS dans la région depuis l'adoption de la Convention en juin 1994. A l'actif du CILSS, quatre réunions régionales ont été organisées : OUAGADOUGOU (septembre 1994), BAMAKO (décembre 1994), NIAMEY (juin 1995) et DAKAR (juillet 1995), dont une a regroupé les Ministres Sahéliens chargés de l'Environnement (septembre 1994 à OUAGADOUGOU).

Par ailleurs, le CILSS a participé aux journées nationales d'information sur la CCD de plusieurs pays membres : Sénégal, Cap-Vert, Mauritanie, Mali, Niger et Burkina Faso. A partir de septembre 1995, le CILSS va engager trois consultants sahéliens pendant trois mois pour appuyer les pays membres pour le démarrage du processus d'élaboration des Programmes d'Action nationaux.

Dans son intervention, Madame le SE a également mis l'accent sur le potentiel des institutions spécialisées du CILSS, AGRHYMET, INSAH. Ces institutions disposent d'infrastructures et d'expertises qui peuvent être mises à disposition des Parties de la CCD dans le cadre de la coopération scientifique et technique.

Plusieurs autres pays et institutions se sont exprimés, certains pour rendre compte de leurs activités ou de leurs réalisations, d'autres pour manifester leur engagement vis-à-vis de la Résolution sur les dispositions transitoires et les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique.

3. Etat de la signature et de la ratification de la CCD

Au 15 août 1995, près de 110 pays ont déjà signé la Convention. Mais seulement cinq pays ont déposé leurs instruments de ratification dont le Cap-Vert et le Sénégal. La Tunisie a achevé la procédure nationale de ratification et s'apprête à déposer au Secrétariat Général des Nations Unies les documents y relatifs.

Les délégués se sont prononcés sur les stades du processus de ratification dans leurs pays respectifs. Pour la plupart, le processus est en cours et la ratification devrait intervenir entre la fin 1995 et la fin du premier semestre de 1996.

Le Président du Comité, l'Ambassadeur BO KJELLEN, a rappelé l'importance de la ratification qui traduit l'intérêt que la communauté internationale accorde à cet instrument. Il a invité les délégués à une ratification rapide de la CCD courant 1996, ce qui permettrait d'envisager la tenue de la première réunion de la CdP en 1997. En 1997, il y aura aussi la conférence mondiale de suivi de l'après RIO. D'autres réunions internationales étant prévues au cours de cette année (PNUE, Commission sur le Développement Durable), il a réitéré son souhait de voir la communauté internationale se mobiliser pour atteindre les 50 instruments de ratification qui vont marquer l'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la désertification.

4. Divers

En marge de la session, j'ai rencontré Monsieur GALTIER du Ministère de la Coopération et du Développement (France) pour discuter de diverses questions de la convention de financement avec AGRHYMET. Un compte rendu spécifique de cette réunion a été remis au Directeur Général.

J'ai rencontré également Monsieur Bob K. KAKUYO, Coordonnateur Régional Afrique du Programme Suivi de l'Environnement du PNUE (NAIROBI, Kenya) sur le programme sous-régional Sahel de suivi et d'évaluation de l'environnement et le protocole d'accord avec AGRHYMET.

J'ai ramené le projet d'accord qui a été signé par le Directeur Général et renvoyé au PNUE avant la date limite du 31 août 1995.

5. Conclusion

La 7ème session a marqué un tournant dans le processus de mise en oeuvre de la Convention. En abordant des questions de fond, comme les procédures et règles financières de la Conférence des Parties et de ses institutions subsidiaires, les modalités de fonctionnement du Mécanisme mondial et l'organisme devant l'abriter, le siège du Secrétariat Permanent et la coopération scientifique et technique, la session a permis une avancée concrète dans la réalisation des dispositions de la Convention.

Les discussions générales ont permis également de clarifier les positions des uns et des autres et vont faciliter de ce fait les négociations au cours de la 8ème session.

Le CILSS, comme tout au long du processus de négociation, a apporté toute sa contribution et son appui en conseils et réflexions aux pays membres et autres pays de la sous-région. Le document informel que nous avons produit à cette occasion a été salué par tous les délégués des pays de l'Afrique de l'Ouest présents à NAIROBI.

ANNEXE III

***CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION***

NOTE INFORMELLE

RÔLE DU CILSS ET DES PAYS MEMBRES

EN CE QUI CONCERNE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE ET LES INSTITUTIONS

CONTRIBUTION DU CENTRE RÉGIONAL AGRHYMET

Septembre 1995

CENTRE REGIONALE AGRHYMET

NOTE INFORMELLE : RÔLE DU CILSS ET DES PAYS MEMBRES EN CE QUI CONCERNE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET LES INSTITUTIONS

INTRODUCTION

La Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) est un instrument juridique et d'action à la disposition de la communauté internationale pour unir les efforts en vue de combattre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse.

Pour les pays sahéliens, la CLD vient confirmer leur engagement politique lors de la création du CILSS en 1973. Les vingt années d'efforts communs donnent aux pays membres, entre autres, des avantages comparatifs leur permettant de participer activement aux discussions préliminaires du Groupe II sur la coopération scientifique et technique (*section 2*) et les institutions (*articles 24 et 25*). En effet, pour chacun de ces points, les pays Sahéliens et certainement d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest (exemple Nigeria), ont des arguments à faire valoir pour participer aux organes subsidiaires de la Conférence des Parties : Comité de la Science et de la Technique, Réseau d'institutions scientifiques et Panels d'experts.

En préparation aux discussions prévues à cet effet au cours de la présente session, il est nécessaire de rappeler quelques faits marquants de l'existant dans les pays et au niveau régional. Ce document est une invitation aux pays à mener leurs propres réflexions en tant Parties pour dégager une position Sahélienne et Ouest Africaine sur les questions scientifiques et techniques.

L'analyse s'inspire de l'expérience du Centre Régional AGRHYMET, dans les domaines des applications agrométéorologiques, de la gestion des ressources naturelles et de la formation, mais également du CERPOD, chargé des questions démographiques et de population.

I. COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

1.1 Collecte, analyse et échange d'informations

L'*article 16* de la Convention définit l'objet de la collecte, de l'analyse et de l'échange d'informations (*Préambule*), mais sans autre précision sur la nature des données. En prenant exemple sur les facteurs multiples causes de la désertification et de la sécheresse et des activités du CILSS, on mettra l'accent sur les données biophysiques (climatiques, hydrologiques, végétales) et socio-démographiques (population) et les réseaux correspondants de collecte, gestion, analyse et diffusion mis en place.

1.1.1 *Météorologie, agrométéorologie et climatologie*

a. *Collecte et gestion des données*

Grâce au Programme AGRHYMET, chaque pays membre du CILSS dispose :

- d'un réseau dense de collecte des données composées de stations classiques et de plates-formes automatiques d'observations qui permettent un suivi climatologique en temps réel ;
- de bases de données mises à jour permettant des analyses sur les variations du climat et la mise en place d'un système de veille et d'alerte pour des applications en matière de gestion des ressources naturelles.

Au niveau régional, au Centre AGRHYMET, est constituée un système régional de banques de données renfermant les informations des pays et celles relatives à certaines stations des pays limitrophes du Sahel. Le système comprend une base de référence des données climatiques de base et une autre opérationnelle corrigée et complète pour toutes les stations depuis leur origine.

Cette dernière a été constituée dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas agroclimatique du Sahel édité par le Centre AGRHYMET en 1992. L'exploitation des bases de données nationales en cours aboutira à la constitution d'atlas agroclimatiques nationaux.

Dans le cadre des activités de suivi de la campagne agricole effectué chaque année, les pays et le Centre AGRHYMET ont constitué des séries de données agrométéorologiques (stades et phases des cultures, alimentation en eau et bilan hydrique, problèmes phytosanitaires) qui, après une analyse approfondie, permettent une meilleure connaissance des relations sol-plante-climat.

D'autres variables de l'atmosphère, intéressantes comme indicateurs des processus de désertification et/ou de sécheresse sont peu mesurées. Dans certains cas, les mesures sont effectuées par des laboratoires de recherche (exemples : Laboratoire de Dynamique de l'Atmosphère à l'ENSUT/UCAD au Sénégal, Département de Physique de la Faculté des Sciences de l'Université de Niamey au Niger), avec l'appui de programmes de coopération scientifique internationaux (IGBP).

De même, les émissions de gaz dues aux feux de brousse ou aux autres émanations des industries qui peuvent causer des destructions de la végétation, ne sont pas mesurées ou très épisodiquement.

b. *Analyse et diffusion des informations*

Si la collecte des données de base et leur gestion sont assurées pour la plupart, il n'en est pas de même pour l'analyse et la diffusion d'informations pour l'aide à la décision.

L'Atlas agroclimatique du Sahel tente une première analyse globale de l'évolution du climat sahélien entre 1951 et 1980. Par contre, il n'y a pas encore d'analyses fines sur les variations à long terme du climat en fonction des évolutions des écosystèmes ou des influences des milieux désertiques et océaniques. Un travail de modélisation du climat serait également nécessaire pour accompagner les actions de restauration des milieux dégradés.

Dans le domaine de l'information, AGRHYMET a mis en place un système régional d'alerte précoce où l'on diffuse, de mai à octobre (campagne agricole), des informations sur l'évolution de la pluviométrie. Au niveau national, les Directions de Météorologie assurent ce volet diffusion en temps réel des informations météorologiques.

1.1.2 Ressources en eau

a. Collecte et gestion des données

Comme pour les données climatologiques, grâce au Programme AGRHYMET, chaque pays sahélien a constitué des bases de données hydrologiques sur les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines.

Ces banques de données sont valorisées dans certains pays (exemples : Niger, Sénégal) à travers des systèmes d'information géographique appliqués à la gestion des ressources pour l'alimentation en eau des populations (systèmes de pompage des nappes souterraines ou de captage des plans d'eau), l'hydraulique rurale et pastorale, l'irrigation des cultures.

Des réseaux de collecte de données sur les débits et pour certaines stations, sur les solides et la qualité de l'eau, sont également installés sur les principaux cours d'eau du Sahel. Ce réseau permet un suivi des régimes fluviaux dans le cadre d'un système d'alerte.

Au niveau régional, il existe plusieurs sites de concentration des données hydrologiques : Centre AGRHYMET, services spécialisés des agences chargés de la gestion des grands bassins fluviaux : OMVS, OMVG, HYDRONIGER pour l'ABN, CBLT. Le projet de gestion du Massif du Fouta Djallon est un autre site de collecte et de concentration de données hydrologiques.

b. Analyse et diffusion des informations

La diffusion des informations hydrologiques pour des applications en matière d'alerte (risque d'inondations, pénurie d'eau pour l'alimentation des populations ou pour l'irrigation, etc.) est encore relativement limitée au niveau régional. Au niveau national, de telles informations, si elles existent, sont souvent connues des seules gestionnaires des réseaux ou des sociétés d'exploitation.

Par contre, avec l'intégration des différentes données (pédologiques, climatologiques, hydrogéologiques et hydrologiques) grâce au système d'information géographique, des analyses de plus en plus importantes sont effectuées pour les besoins des aménagements hydro-agricoles ou pour des projets d'hydraulique pastorale et rurale. Ces types d'informations sont utilisées par les offices, les projets et les ONG.

1.1.3 Ressources en sol, occupation des terres et couverture végétale

a. Collecte et gestion des données

Dans le domaine des ressources en sol, les connaissances sont dispersées. La F.A.O. a établi une carte générale des sols de l'Afrique à l'échelle du millionième. L'ORSTOM a fait beaucoup de travaux pédologiques mais dont certains datent de plus de 10 voire 20 ans. Ces études n'ont pas fait l'objet de synthèses et les échelles sont parfois différentes.

Selon les besoins d'aménagements, des offices, des sociétés de développement ou des projets, dans les différents pays, ont effectué des travaux cartographiques sur les ressources pédologiques dans leurs zones respectives d'opérations.

Les données de ces études (produits cartographiques, données numériques) sont localisées à des endroits différents dans un même pays, et parfois hors du continent.

Il existe parfois d'autres données de base, relatives aux caractéristiques physico-chimiques des sols, à leurs potentialités et à leur fertilité ; mais l'essentiel de ces données sont stockées dans les instituts de recherche agronomique. Par contre, il est rare de trouver des études sur l'évolution des sols du fait des effets conjugués des actions anthropiques (déboisement, agriculture intensive, feux de brousse, etc.) et du climat.

Pour l'occupation des sols, les études systématiques de cartographie dans ce domaine sont récentes. Au début des années 90, l'USAID avait financé une étude pour l'interprétation des images Landsat en terme d'occupation des sols, en particulier par l'agriculture. Ces travaux effectués à partir des données de 1988 ont couvert la presque totalité des pays sahéliens. Les indices d'occupation des sols ainsi calculés constituent la seule base régionale disponible.

Les cartes de taux d'occupation géoréférencées sont disponibles au Centre AGRHYMET. Pour chaque pays, les cartes correspondantes ont été transférées dans le cadre de l'appui du Centre pour la mise en place des systèmes d'information géographique.

Parallèlement, des actions de cartographie du domaine agricole sont démarrées dans certains pays (ex : Centre de Suivi Écologique au Sénégal) grâce aux systèmes d'information géographique et de cartographie automatique.

En ce qui concerne le couvert végétal ligneux, les études d'inventaire sont réalisées, certaines par les services forestiers, d'autres par des projets ou des instituts de recherche.

b. Analyse des données et diffusion des informations

Les analyses sur les données relatives au sol ou à la végétation sont peu nombreuses. Celles effectuées sur l'évolution des écosystèmes sont rares presque inexistantes.

Pour la diffusion des résultats des études, grâce au système d'information géographique, on commence à peine à élaborer des produits d'aide à la prise de décision. Cependant la nouveauté de l'outil SIG et la faiblesse des ressources humaines et des capacités des pays sont des facteurs limitants pour une diffusion plus importante des informations sur le sol et l'occupation des terres.

1.1.4 Ressources biologiques et biodiversité

a. Collecte et gestion des données

Le Centre régional AGRHYMET n'a pas d'expérience dans ce domaine ; par contre l'INSAH a accumulé une certaine expérience avec le projet Amélioration des mils et sorghos et à travers le réseau R3S (réseau de recherche sur la résistance à la sécheresse).

Ces projets mis en oeuvre par les services nationaux de recherche agronomique ont permis d'accumuler des connaissances sur les ressources phytogénétiques des principales cultures au Sahel.

Toutefois, de façon générale, les données sur les ressources biologiques végétales et animales des écosystèmes sahéliens sont souvent collectées grâce aux actions de l'IUCN. Les services de gestion des parcs naturels protégés peuvent aussi avoir certaines données.

Dans tous les cas, il n'y a pas de base standardisée pour la gestion de toutes ces données aux niveaux national ou régional. D'où l'importance de constituer des références nationales en rapport avec les actions pertinentes de la Convention sur la biodiversité.

b. Analyse et diffusion des informations

L'IUCN publie l'essentiel des résultats de ses travaux d'études ou d'inventaires. Toutefois, les relations entre les processus de désertification-sécheresse et évolutions des espèces dans le cas des écosystèmes sahéliens ne sont pas encore analysées de manière dynamique.

1.1.5 Données socio-économiques : migrations, populations

a. Collecte et gestion des données

Au niveau régional, le CERPOD (Centre d'études et de recherches en matière de population et développement) est chargé, au sein de l'INSAH, de la collecte et de la gestion des données démographiques et des relations entre population et environnement. A ce titre, le CERPOD développe plusieurs actions sur les populations en collaboration avec les services nationaux compétents : recensement des populations, fécondité, épidémiologie (cas du SIDA), relations villes-campagnes et exode rural, migrations, etc.

Le Centre a constitué des bases de données sur ces différents thèmes. Il apporte un appui aux pays en matière de politique de population et pour la constitution des fichiers de recensements nationaux de la population.

Le CERPOD s'est doté, avec l'appui du Centre AGRHYMET, d'un système d'information géographique qui permettra, d'une part, d'intégrer les données de population avec d'autres informations socio-économiques ou biophysiques (climat, sol, végétation) et d'autre part, d'exploiter en profondeur leurs bases de données en vue de produire des indicateurs pertinents sur le couple population-développement.

Au niveau national, grâce à l'appui du CERPOD, la plupart des pays membres du CILSS ont mis en oeuvre des politiques de population. Celles-ci ont permis, entre autres, la mise en place de services nationaux chargés du contrôle des naissances, du planning et du bien-être familial, de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, etc.

En ce qui concerne les statistiques de populations, elles sont gérées par les services nationaux chargés de la statistique et de la prévision ou des comptes nationaux.

Pour des raisons matérielles et parfois par manque de ressources, toutes ces informations ne sont pas organisées sous forme de banques de données ni harmonisées. Ainsi, dans la plupart des cas, les données de recensement des populations sont informatisées, mais dans un format incompatible avec les systèmes actuels de gestion de l'information.

Dans ce cadre, les efforts aux niveaux national et régional doivent être poursuivis et encouragés pour définir des normes de collecte et de gestion des données de populations.

b. Analyse et diffusion des informations

Le CERPOD édite plusieurs bulletins d'information et des périodiques sur les questions de population au Sahel. Le plus courant est le trimestriel Pop Sahel. Il réalise également des études de base présentées sous forme de rapports techniques.

Au niveau national, les services de population de certains pays publient des bulletins ou des notes d'information sur la population (exemple : cas du Niger). D'autres pays ont fourni les mêmes efforts d'analyse, surtout à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la Population et le Développement, tenue au CAIRE (Égypte) en septembre 1994. La prochaine Conférence Mondiale sur les Femmes de BEIJING (Chine) en septembre 1995 sera également l'occasion de nombreuses publications nationales sur les femmes et les populations en général.

Cependant, il y a des domaines importants qui concernent les relations entre populations et environnement qui mériteraient des analyses plus approfondies. Par exemple, rapports entre densité de population et exploitation des ressources naturelles ; modes d'extension de l'agriculture itinérante (feux de brousse, déboisement) et dégradation de l'environnement ; transhumance et modes de gestion des parcours ; relations villes - campagnes et impacts des marchés urbains sur l'exploitation des zones périurbaines, etc.

1.1.6 *Le RESADOC*

Au niveau sahélien, le CILSS a mis en place le réseau documentaire d'informations scientifiques et techniques (RESADOC) qui collecte les produits, les publications, les études et autres documentations portant sur le Sahel, les gère et édite des brochures, des notes signalétiques en direction des centres documentaires des pays membres.

En complément du RESADOC, des centres documentaires spécialisés ont été dans les différents sites et institutions du CILSS :

- AGRHYMET avec la bibliothèque spécialisée dans la gestion des informations biophysiques (météorologie, climatologie, hydrologie, agriculture, environnement, etc.) et la pathologie des cultures (phytopathologie, entomologie, virologie, etc.).
- CERPOD : gestion des informations sur la population, la démographie et la santé (recensements, exode rural, épidémiologie, natalité, mortalité, etc.).
- SECRETARIAT EXÉCUTIF : études, synthèses sur les politiques de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles du CILSS et du Club du Sahel.

1.2 Recherche-développement

L'*article 17* de la Convention engage les Parties, alinéa 1, «*selon leurs capacités respectives, à favoriser la coopération scientifique dans les domaines de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse par l'intermédiaire des institutions compétentes aux niveaux national, sous-régional, régional et international*». Le paragraphe 2 stipule que «*les priorités en matière de recherche pour les différentes régions et sous-régions, qui varient en fonction de la situation locale, devraient être indiquées dans les programmes d'action*».

Dans l'Annexe régional pour l'Afrique, au niveau national, l'*article 8* (*Contenu des programmes d'action nationaux*) prévoit au paragraphe 2 d) «*des mesures pour améliorer la connaissance du phénomène de la désertification*» par diverses actions tels la promotion de la recherche, le renforcement des institutions de recherche et l'encouragement d'études intégrées dans les zones touchées.

Au niveau sous-régional, on fait référence à la recherche au paragraphe *e) article 11 (Contenu et élaboration des programmes d'action sous-régionaux)* pour des actions visant à favoriser «*la coopération scientifique et technique..., la mise en commun d'informations..., la coordination des activités de recherche-développement et l'établissement d'un ordre de priorité*».

Il apparaît ainsi que les thèmes et les priorités de recherche et de développement sont encore à définir. La Convention et l'Annexe pour l'Afrique n'ont prévu que les cadres. La responsabilité des pays devient alors importante, car l'enjeu est de taille. Les institutions internationales de recherche et les instituts de recherche des pays développés vont se positionner sur ce créneau de la lutte contre la désertification (LCD) et l'atténuation des effets de la sécheresse (AES), avec le risque d'imposer des priorités aux pays. Aussi, il est important que le volet recherche-développement sur des thèmes de LCD et AES soient pris en compte au moment de l'élaboration des PAN.

Pour ce faire, chaque pays pourrait avoir la démarche suivante (à adapter selon les cas):

1. identifier, avec les structures de recherche nationales, les actions de recherche en cours qui ont trait à la LCD et à l'AES ;
2. faire le bilan des acquis des recherches antérieures et actuelles en termes de résultats, de transferts et d'applications par les populations touchées ; évaluer en même temps les contraintes liées aux systèmes de diffusion et de vulgarisation de des résultats ;
3. définir des thèmes de recherche prioritaires, sur la base de la participation et du partenariat avec tous les acteurs, ainsi que les moyens complémentaires à mettre en place pour leur mise en oeuvre ;
4. intégrer cet ensemble comme sous-programme recherche-développement dans le PAN.

Au niveau sahélien, les actions de recherche pourront concerner différents thèmes définis lors de la réunion des experts de septembre 1994 sur le programme d'action sous-régional. Les priorités seront définies avec les États en complément de celles identifiées au plan national. Une concertation avec les autres organisations spécialisées du Sahel serait aussi nécessaire.

Si pour AGRHYMET et le CERPOD les domaines d'interventions sont assez bien connues, bien qu'il soit toujours utile de circonscrire avec précision leurs contributions, il existe dans certains pays des organismes capables d'intervenir sur des thèmes de recherche à l'échelle sous-régionale. Dans ce sens, on peut citer, pour le Sénégal : l'Université de Dakar (ENSUT, Institut des Sciences de l'Environnement, Institut des Sciences de la Terre), l'ISRA (Centre de Recherche Océanographique de Thiaroye, Centre d'Etudes et de Recherches Adaptatives à la Sécheresse/CNRA) et le Centre de Suivi Écologique, et le Niger l'Université de Niamey (Faculté des Sciences).

L'IITA et l'ICRISAT sont des institutions de recherche spécialisées qui sont associées dans la définition de ces priorités de recherche.

1.3 Transfert et mise au point de technologies

Le Programme AGRHYMET, par l'intermédiaire du Centre Régional, a permis pendant les phases antérieures des formes réussies aux Composantes nationales de transfert de technologies comme les instruments hydrologiques et météorologiques (maintenance), l'informatique (software) et l'électronique (hardware), la télédétection (imageries NOAA et METEOSAT), le système d'information géographique, les télécommunications (fax/modem, INMARSAT). Ces différentes technologies de collecte/réception des données, de traitement et d'analyse, de communication et de diffusion sont maîtrisées par plusieurs techniciens de chaque pays membre du CILSS, grâce d'une part à la formation de base et aux perfectionnements et recyclages des personnels des services nationaux : météorologie, agriculture, hydrologie, élevage, protection des végétaux, environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, et en application de l'*article 18 a*), les potentialités du Centre Régional AGRHYMET, en plus des possibilités de transferts directs entre les Parties, pourront être valorisées pour faciliter et aider les pays à accéder aux différents technologies modernes de collecte et réception, d'analyse et gestion des données, de diffusion et communication des informations.

Ceci est possible grâce à l'appui multiforme que les partenaires de coopération bilatérale et multilatérale donnent au Centre depuis plus de 20 ans.

Le RESADOC apporte par ailleurs, un appui méthodologique (harmonisation des méthodes et des techniques d'archivage, standardisation des fichiers, etc.) aux centres nationaux de documentation agricole, ainsi qu'un appui pour la formation et le perfectionnement des documentalistes et archivistes de ces centres.

1.4 Renforcement des capacités : la Formation

L'*article 19* paragraphe 1 en appellent aux Parties pour reconnaître *l'importance du renforcement des capacités pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse.*

Dans le domaine de la formation, le CILSS a mis en œuvre plusieurs projets pour développer et accroître les ressources humaines dans le domaine de l'environnement : PFIE (enseignement élémentaire ou de base), PSE (enseignement secondaire), AGRHYMET (agrométéorologie, hydrologie, protection des végétaux, gestion des ressources naturelles).

Au niveau national, de plus en plus les universités sahariennes ouvrent de plus en plus de spécialisations dans les domaines de l'environnement. A Dakar, l'Institut des Sciences de l'Environnement est une institution dont la vocation est en phase avec les dispositions pertinentes de la Convention. A Niamey, le CRESA (Faculté d'Agronomie)

offre des spécialisations en gestion des systèmes agraires avec un accent particulier sur la gestion intégrée des ressources à l'échelle du terroir.

Au niveau local, le développement des capacités est assuré par les services techniques de vulgarisation et par les ONG. Les actions de formation portent sur des problèmes concrets de gestion de ressources, d'aménagements ou de transfert de techniques que les producteurs (agriculteurs, éleveurs) rencontrent dans leurs milieux.

Toutes actions qui contribuent, aux différents niveaux, à l'accroissement des connaissances et des capacités, devront être soutenues, selon un schéma qui peut être le suivant :

1. identifier aux niveaux local, national et sous-régional les institutions, les structures ou les organes qui participent au renforcement des capacités, ainsi que les publics cibles ;
2. constituer des réseaux aux différents niveaux pour faciliter les échanges d'expériences et d'informations (*articles 16 et 25*), dans le cadre d'un partenariat et d'une participation de tous les acteurs ;
3. définir et mettre en oeuvre des programmes ou des modules de formation opérationnelle centrée sur les problèmes de désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse.

II. LES INSTITUTIONS

Le Comité de la Science et de la Technologie (CST), le Fichier d'experts indépendants (FEI) et les Groupes spéciaux d'experts (GSE) sont des questions importantes qui vont mobiliser l'attention des membres du CIND pendant la phase intérimaire. Ce sont les points essentiels qui vont déterminer la nature des types de coopération scientifique et technique entre les Parties. Déjà, certains groupes régionaux ont constitué un noyau de conseillers scientifiques en la matière pour aider les délégués dans les négociations. Ce qui fait que le Comité a deux documents de travail sur la coopération scientifique et technique.

Tout en reconnaissant l'importance de l'ouverture et de la collaboration pour le développement des connaissances scientifiques, nous pensons que les pays sahéliens et ceux d'Afrique de l'Ouest en général, devront avoir un minimum d'organisation s'ils veulent prendre part à l'élaboration des connaissances et à leur diffusion.

2.1 Comité de la Science et de la Technologie

L'*article 24* paragraphe 1 définit le statut et le mandat du CST : c'est *un organe subsidiaire de la Conférence des Parties, pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties*. Il fournit à la Conférence des Parties *des informations et des avis sur des questions technologiques relatives à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse*.

Le problème qui se pose est celui de traduire ce mandat en modalités de fonctionnement du CST, à savoir :

1. **Quel type d'organisation (au plan structurel) les Parties doivent-elles mettre en oeuvre pour que les avis et conseils du CST soient le plus pertinents et permettent des décisions conséquentes ?**
2. **Quels scientifiques de toutes les Parties ? Comment vont-ils travailler, avec quels outils, pour conseiller objectivement la Conférence des Parties ?**

Ces deux questions pourraient être résumées sous forme de termes de référence ou de lettre de mission du CST.

Dans ce sens, une alternative pourrait être trouvée dans la régionalisation et la décentralisation du CST

Les problèmes de désertification et/ou de sécheresse se posent de manière différente d'une région à l'autre, d'une sous-région à l'autre et dans un même pays d'un endroit à un autre. Par conséquent, les solutions devraient être adaptées à chaque situation pour que leur impact soit significatif. Par ailleurs, le processus d'élaboration des connaissances et d'organisation des informations pertinentes devraient suivre le même schéma de bas en haut.

Au niveau national, chaque pays, en tenant compte de l'existant (association des scientifiques ou chercheurs, comité national de la science, etc.), devrait constituer un groupe de scientifiques (au sens large), ayant de solides compétences et une pratique confirmée de leurs disciplines, autour des questions de désertification et de sécheresse. Les domaines de compétence doivent couvrir celles prévues par la Convention en les adaptant en fonction de ce qui existe dans chaque pays : sciences biophysiques, engineering, sciences sociales et économiques.

Le rôle du groupe est de conseiller et de faire des recommandations à la Partie pour les questions pertinentes des *articles 16 à 19*. Plus spécifiquement, les fonctions du groupe pourraient être :

1. mettre en place a un système de veille scientifique et technique permettant d'informer la Partie sur les technologies et les développements en cours, les résultats d'application pour la LCD et l'AES au plan national et ailleurs ;
2. définir des critères pour conseiller la Partie sur la pertinence des différents projets de recherche, assurer le suivi et l'évaluation scientifiques et techniques des activités de LCD et d'AES ;
3. constituer le fichier d'experts nationaux et le mettre à jour ;
4. représenter la Partie au Comité sous-régional de la science et de la technologie.

Au niveau sous-régional sahélien, les groupes nationaux de conseillers scientifiques et techniques des Parties constitueraient un Comité sous-régional de la science et de la technologie chargé de conseiller et de donner des avis au CILSS sur les mêmes questions (*articles 15 à 19*) d'intérêt pour la sous-région.

Le groupe national de conseil pour la science et la technologie se réunit une à deux fois par an pour discuter de l'évolution des sciences et des techniques, du bilan des activités, préparer les régions sous-régionales ou de toute autre question à caractère scientifique et technique qui lui est soumise par la Partie.

Le Comité sous-régional de la science et de la technologie pourrait se réunir une fois tous les ans ou les 3 ans pendant les instances du CILSS (Conseil des Ministres, Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement) pour donner des avis sur les programmes et les activités du Programme d'action sous-régional. Chaque pays sera représenté aux régions régionales par un conseiller.

Le Comité doit aider le CILSS à mettre en place un fichier d'experts régionaux pouvant participer à des travaux d'étude ou d'évaluation des activités de l'institution et des pays dans le domaine de la LCD et de l'AES.

Les fonctions du Comité sous-régional de la science et de la technologie seront les mêmes que celles définies pour le CST à l'échelle mondiale, avec la spécificité de concentrer ses activités sur les problèmes de la sous-région. Il jouera de ce fait un rôle de conseiller auprès du CST mondial, avec une représentation au niveau du bureau central du CST s'il y a lieu.

2.2 Réseau d'institutions et d'organismes

Au niveau sous-régional (Afrique de l'Ouest), il existe des institutions et des organismes, qui peuvent remplir les conditions d'éligibilité au Réseau d'institutions, d'organismes et d'organes existants (*article 25*). C'est le cas d'AGRHYMET, du CERPOD, de l'ICRISAT, de l'IITA.

Au niveau national, il existe dans certains pays des institutions ou des centres spécialisés ayant des compétences leur permettant de participer au Réseau. C'est le cas du CSE et du Laboratoire de la Dynamique de l'Atmosphère au Sénégal et d'autres organismes à identifier dans les Parties.

Le Comité sous-régional de la science et de la technologie pourrait faire l'inventaire, évaluer les centres et faire des propositions au CST mondial pour leur accréditation.

2.3 Groupes spéciaux d'experts

Comme pour le CST et le Réseau d'institutions, aux niveaux national et sous-régional, on doit constituer des équivalents des Groupes spéciaux d'experts de la Conférence des Parties pour le pays et la sous-région pour éviter que d'autres viennent étudier, analyser, évaluer et proposer des solutions à leur place.

La constitution de ces GSE doit obéir aux principes de participation et de partenariat pour mieux prendre en compte les connaissances et les technologies des populations à la base.

ANNEXE IV

Listes de documents de la septième session

1. Ordre du jour commenté et d'organisation du travail (A/AC.241/32⁹)
2. Identification de l'organisation où sera installé le Mécanisme mondial (A/AC.241/33) et additif (A/AC.241/33/Add.1)
3. Désignation d'un Secrétariat Permanent et dispositions relatives à son fonctionnement (A/AC.241/34)
5. Projet de règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du Secrétariat Permanent (A/AC.241/35)
6. Programme et budget (A/AC.241/36)
7. Organisation de la Coopération scientifique et technique (A/AC.241/37)
8. Projet de Règlement intérieur de la Conférence des Parties (A/AC.241/38)
9. Procédure et communication d'informations et d'examen de l'application de la Convention (A/AC.241/39)
10. Application des mesures urgentes en faveur de l'Afrique et action à entreprendre dans les autres régions : Recueil d'informations (A/AC.241/40)
11. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires (A/AC.241/41)
12. Informal paper on the terms of reference of the Committee on Science and Technology, the Roster on Independent Experts and ad hoc Panels. (A/AC.241/WG.II(VII)/CRP.1).
13. Déclarations écrites présentées lors de la séance d'ouverture de la session :
 - Président du CIND, Ambassadeur Bo Kjellén (CIND.7/1¹⁰)
 - FIDA, S. TOMITA Assistant President, Economic Policy and Resource Strategic Department (CIND.7/2)
 - Représentant de l'Espagne au nom des 15 de l'Union Européenne (CIND.7/3)
 - Statement of the European Union on item 3 : Urgent action for Africa and action taken in other regions (CIND.7/4)
 - Statement of G-77 and China, 8th August, 1995 (CIND.7/6)

⁹ Référence des documents officiels du Secrétariat

¹⁰ Référence personnelle d'identification des documents non codifiés par le Secrétariat du CIND

- Statement by The Netherlands, August 8, 1995 (CIND.7/9)
- UNDP Statement by Samuel NYAMBI, Director Office to Combat Desertification and Drought (UNSO). (CIND.7/14)
- Statement by Dr M. AKLE, OAU, 9/8/95 (CIND.7/19)

14. Discours/interventions prononcés par les personnalités :

- Madame CISSE Maraim K. SIDIBE, Secrétaire Exécutif du CILSS (CIND.7/5 et CIND.7/5.bis)
- Adress by Ms Elizabeth DOWDESWELL, Executive Director UNEP, 8 August 1995 (CIND.7/10)
- Communication du Secrétaire Exécutif de la Convention, Monsieur Hama Arba DIALLO, sur les mesures d'urgence en Afrique (8.08.1995) (CIND.7/15)

15. Informal position paper on possible terms of reference for science bodies. Science Advisers, OECD Countries, July 1995 (CIND.7/7)

16. Synthèse des travaux de la Conférence régionale sur la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest. DAKAR (Sénégal) : 24-28 Juillet 1995 (CIND.7/8)

17. Initiatives Australiennes pour combattre et lutter contre la désertification. Ministère de l'Environnement, du Sport et des Territoires. 1994 (CIND.7/11)

18. A report on the proceedings and recommendations of Cairo Desertification Awareness Workshop. May, 22-23, 1995 (CIND.7/12)

19. Convention on desertification (towards effective implementation). M. KASSAS (CIND.7/13)

20. Committee on Science and Technology NGOs Working Group - Comments on the organization and mandate of the group. (CIND.7/16)

21. Announcement & Call for papers & posters for an International Symposium and Workshop : Combatting desertification : Connecting science with community action. May 19-24, 1997. TUCSON, Arizona (CIND.7/17)

22. National Desertification funds. A draft concept paper on possible scope and operational modalities. UNSO/UNDP. July 1995. (CIND.7/18)

23. Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan national d'action environnemental et de Convention internationale sur la désertification au Mali. Amadou KONE, CT/MDR/E. (CIND.7/20)

24. Évaluation de l'utilisation des énergies solaire et éolienne en Afrique par ENDA-TM. CCD/ONUDI, janvier 1995. (CIND.7/21)

25. The freshwater resources of the World : A comprehensive assessment - Challenges and actions. UN/SEI. August 1995. (CIND.7/22)

- 26. Report of the African regional workshop on National Desertification Funds. NAIROBI (Kenya) : 18-20 July 1995. Versions Anglaise et Française. (CIND.7/23 et CIND.7/23.bis)
- 27. Informal paper on the termes of reference on the Committee on Science and Technology, the Roster of Independant Experts and *ad hoc* Panels. Compilation by the Interim Secretariat on the request of the Working Group II. 14 August 1995. (CIND.7/24)
- 28. GRULAC preliminary contribution concerning the structure of the Committee of Science and Technology and other aspects pertaining to it according to Article 24 of the Convention. (CIND.7/25)
- 29. Environmental Funds : 1. Keys factors for success. 2. Steps by setting up an Environmental Fund. 3. Comparison of Fund Governing structures. 4. Profiles of three Environmental Funds. Barry SPERGEL. WWF. April 1995. (CIND.7/26)
- 30. Note informelle : Rôle du CILSS et des pays membres en ce qui concerne la Coopération scientifique et technique et les institutions. Contribution du Centre Régional AGRHYMET. 14 Août 1995. (CIND.7/27)

Autres documents

- Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur la 6ème session du CIND à la réunion de la Commission du Développement Durable (en Anglais) (A/50/74)